



Statut du chef d'établissement

Modèle de délibération attribuant les délégations au chef d'établissement

SGEC/2017/710b
07/07/2017

Modèle de délibération du Conseil d'administration de l'OGEC attribuant les délégations au chef d'établissement

Les délégations de gestion doivent être remises au chef d'établissement au moment de la signature de son contrat de travail.

Le modèle de procès-verbal ci-après, conforme au Statut du chef d'établissement de l'Enseignement catholique est à utiliser pour chaque recrutement d'un nouveau chef d'établissement.

Si nécessaire, il peut être adapté et complété en fonction de la situation particulière de chaque établissement.

Les mentions en bleu indiquent une information à compléter.

Les mentions en vert indiquent une information à choisir entre plusieurs options.

PROCÈS-VERBAL

Réunion du (date)

Les mentions en bleu indiquent une information à compléter.

Les mentions en vert indiquent une information à choisir entre plusieurs options.

En vertu de l'article 3 du contrat de travail signé le (date) entre Monsieur (Madame) (prénom) (nom) et l'organisme de gestion de (dénomination de l'organisme de gestion), le conseil d'administration de ce dernier attribue à Monsieur (Madame) (prénom) (nom) afin qu'il puisse exercer pleinement ses responsabilités de chef d'établissement les délégations suivantes :

- Proposer, ordonnancer et exécuter le budget,
- Recruter, dans la limite, des postes définis au budget, toute personne salariée de l'établissement. Dans le cas particulier de l'embauche d'un adjoint en pastorale scolaire, il respecte la procédure prévue par l'article 175 du Statut de l'Enseignement Catholique.
- Cosigner ès qualité avec le Président de l'Organisme les contrats de travail,
- Exercer l'autorité de l'employeur sur le personnel de droit privé,
- Procéder en accord avec le Président de l'Organisme de Gestion, aux licenciements,
- Proposer au Conseil d'Administration qui en décide, le montant des traitements et indemnités des personnels salariés de l'établissement,
- Gérer les instances représentatives du personnel,
- Engager et mener les négociations obligatoires.

Monsieur (Madame) (prénom) (nom) a délégation de signature sur tous les comptes postaux ou bancaires ouverts au nom de l'organisme de gestion selon les modalités suivantes :
(indiquer les différents comptes bancaires et/ou postaux)

Monsieur (Madame) (prénom) (nom) rendra compte, au conseil d'administration, des délégations reçues suivant les modalités et la périodicité suivantes :
(préciser les modalités et la périodicité)

Par ailleurs, le conseil d'administration autorise le président de l'organisme de gestion à donner délégation à Monsieur (Madame) (prénom) (nom) pour présider les instances représentatives du personnel.

Date et signature du président de l'organisme de gestion

Un extrait « certifié conforme à l'original » par signature du président et du secrétaire de l'organisme de gestion est à remettre au chef d'établissement.